



CAF : trop-perçu depuis 6 mois...

Par **Drakyo**, le **17/08/2016** à **19:38**

Bonjour,

Entre janvier 2016 et juillet 2016, j'ai perçu plus de 2100 euros d'ALS.

En me connectant sur mon compte de la CAF, je vois que ce montant vient de passer en "trop-perçu d'allocation de logement".

Que devrais-je faire ? J'ai téléphoné à la CAF. On me dit que mon dossier est à l'étude. J'ai cherché à comprendre ce qu'il fallait entendre par là, sans succès.

Je n'ai jamais émis un seul mensonge sur ma situation personnelle et professionnelle. Je ne comprends pas comment la CAF a pu commettre une telle erreur...

Par **youris**, le **17/08/2016** à **20:15**

bonjour,

peu importe d'ou vient l'erreur et à qui elle profite, une somme indûment perçue doit être remboursée.

si c'est la CAF qui a fait l'erreur, vous pouvez négocier un échéancier de remboursement. il existe une médiateur dans chaque CAF.

salutations

Par **Drakyo**, le **17/08/2016** à **20:17**

Je vais attendre l'explication de la CAF pour comprendre cet "indûment" dont vous parlez car je ne vois pas où l'erreur a été commise, de mon côté comme du leur.